

DIRECTION DE L'EAU  
Service Régies  
Tél : 04.66.02.54.23

Madame, Monsieur,

Nîmes, le 04 OCT. 2018

Réf. : PDI/D2018-59121  
Suivi par : Patrice-Xavier DRIMARACCI

Objet : facturation eau 2018 et 2019

Madame, Monsieur, chers usagers,

Le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a décidé de confier à une société dédiée l'exploitation des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire. Dans la période transitoire, les modalités d'encaissement de la facturation de ces services vont être modifiées.

Cette année, vous ne recevrez pas de facture intermédiaire mais une facture globale en fin d'année. Cette dernière portera sur votre consommation de l'année. Il en sera de même pour votre consommation 2019. La mensualisation prend fin. La facture globale tiendra compte des sommes versées jusqu'à septembre.

Le recouvrement s'effectuera dorénavant par la Trésorerie de Nîmes Métropole. Vous recevrez votre facture accompagnée des titres exécutoires, en eau et en assainissement collectif.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers usagers, nos respectueuses salutations.

P/Le Président et par délégation,  
L'Elu délégué à l'Eau et à la Lutte  
contre les Inondations,

Jacques BOLLEGUE



P/Le Président et par délégation,  
L'Elu délégué à l'Assainissement  
Collectif et au Pluvial,

Jean-Claude MAZAUDIER

